



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif

ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles

Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DE WALLONIE**

Parc Scientifique Créalys - Rue Phocas Lejeune, 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux

Tél. : +32(0)81 43.26.11 - Fax : +32(0)81 43.26.15 - E-Mail : wallonie@vincotte.be

Personne à contacter : EYMARD Vincent , Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 15 / 30273994 / 00 / FR / 002

Réf. client :

Réf. contrat :

• Vos coordonnées

Ref. :

• Données d'intervention

Lieu : DOMAINE DU BONSOY IVOIRE 18 à 5542 BLAIMONT

Date : 24/09/2013

Effectuée par : GIOT Jean-Marc

OURTHE ET SOMME GESTION

A l'att. de : Mr MERLO RUDI
TROU DU RENARD 9
5377 SOMME-LEUZE
BELGIQUE

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : IMMO BONSOY Prénom :

Adresse : DOMAINE DU BONSOY I 18 CP: 5542 Commune : BLAIMONT

Tél. :

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

Nom : IMMO BONSOY Prénom :

Adresse : TROU DU RENARD 9 CP : 5377 Commune : SOMME-LEUZE

- Responsable de l'exécution du travail

Nom : / Prénom : OURTHE ET SOMME

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation

- Art 86

- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général a été plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 24/09/2038. (*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

Ing. J. Windey
Directeur Général



15001

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 2.31 Ohm.
- Isolement général : 0.400 MΩ.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	50008196
Index jour :	10264
Index nuit :	9243
Protection branchement :	40 A
Compteur kWh exclusif nuit - n° :	42983112
Compteur kWh exclusif nuit - index nuit :	39078

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	3N400 V
Courant nominal maximum :	60A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	4 X 6 mm ²
Type de prise de terre :	INDETERMINEE

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	2X 40A/300mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	1 NUIT + 9 JOUR
Tableau(x) :	1 CIRCUIT IV 20 A (NUIT) + 1 IV 32 A + 1 IV 20A + 2 II 20 A+ 4 II 16A + 1 II 6A
Schéma(s) de position :	2
Schéma(s) unifilaire(s) :	1

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation
- Installation existante

R-O-F Néant

AUTRE(S) ANNEXE(S)

Néant